

### SOMMAIRE

<b>RETRAITE COMPLEMENTAIRE.....</b>	<b>2</b>
- Flash retraite : je m'inscris ! .....	2
- 7e et 8e éditions des Rendez-vous de la retraite.....	2
- Renforcer la qualité des données déclarées par DSN ..	2
- Versement pour la retraite et rachats de cotisations alignés - Coût du versement .....	2
- Action sociale - Barème de ressources .....	2
- Résultats statistiques – Assurance vieillesse .....	2
- Contrôle de l'existence des bénéficiaires d'une pension de retraite résidant à l'étranger .....	2
- Le risque de perte d'autonomie en question.....	2
- Revalorisation de la majoration pour tierce personne...2	
<b>REFORME DES RETRAITES.....</b>	<b>2</b>
- Note d'étape sur les finances sociales après la crise ...2	
- Réforme des retraites : 5 ans pour rien .....	2
<b>AUTRES ACTUALITES.....</b>	<b>3</b>
- 1er avril, les DIRECCTE deviennent DREETS .....	3
- Quelle place pour les compétences dans l'entreprise ? .....	3
- Cinq ans après la réforme du congé parental (PreParE), les objectifs sont-ils atteints ? .....	3
- 2020 : hausse des décès inédite depuis 70 ans.....	3
- Les servitudes du bien-être au travail : impacts sur la santé.....	3
- Pour une épargne en vue de la retraite améliorée pour les femmes .....	3
- Les salaires dans le secteur privé et les entreprises publiques en 2018 .....	3
- Covid-19 : nette baisse de l'espérance de vie et chute du nombre de mariages .....	3
- L'assurance chômage face à la crise sanitaire.....	4
- Activité partielle pour garde d'enfant : reste à charge nul pour les employeurs.....	4
- Convention d'objectifs et de gestion de la CRPCEN ....	4
- Prolongation des mesures concernant les cotisations ..	4
- Cour des comptes : analyse des droits à retraite des personnes ayant travaillé dans plusieurs pays .....	4
- Attentes et perception de la retraite en France.....	4
- Régime social des allocations versées pendant le congé de reclassement.....	4
- Cumul entre pension de retraite et IJ .....	4
- Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque.....	5
- Activité partielle.....	5
- La discrimination indirecte écartée d'un dispositif de préretraite .....	5
- Préparer ensemble l'après crise.....	5

### À LA UNE

#### Flash retraite : je m'inscris !

Du 3 au 12 mai, l'Assurance retraite et l'Agirc-Arrco organisent « Flash retraite »,... *(Lire la suite)*

#### Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque

A compter du 21 avril 2021, les salariés pourront bénéficier avant leur départ volontaire à la retraite, des actions de sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent...*(Lire la suite)*.

#### Régime social des allocations versées pendant le congé de reclassement

Depuis le 1er janvier 2021, le revenu de remplacement perçu par le salarié pendant la période du congé de reclassement qui excède la durée de préavis, et dans la limite de la durée maximale prévue pour le congé de reclassement (12 à 24 mois), bénéficie du régime social qui s'applique à l'indemnité d'activité partielle...*(Lire la suite)*

## RETRAITE COMPLEMENTAIRE

### Flash retraite : je m'inscris !

Du 3 au 12 mai, l'Assurance retraite et l'Agirc-Arrco organisent « Flash retraite », un événement 100 % en ligne pour tout savoir sur la préparation à la retraite. Pour ne rien rater, il suffit de s'inscrire gratuitement sur « [flash-retraite.fr](http://flash-retraite.fr) »

[www.agirc-Arrco.fr](http://www.agirc-Arrco.fr)

### 7e et 8e éditions des Rendez-vous de la retraite

Plébiscités par les actifs chaque année, les Rendez-vous de la retraite offrent l'opportunité de faire le point sur sa situation personnelle avec un conseiller retraite, par téléphone ou dans l'un des 230 points d'accueil. Cette année, l'Assurance retraite et l'Agirc-Arrco élèvent à 40.000 le nombre d'entretiens proposés conjointement sur une semaine pour chaque édition, soit un tiers de plus qu'en octobre dernier. L'événement s'adresse aux actifs, qu'ils soient proches ou non de la retraite. Des informations en ligne compléteront l'événement pour les informer sur leurs droits et les familiariser avec les services d'aide aux démarches. Inscription un mois avant sur [www.rdv-retraite.fr](http://www.rdv-retraite.fr).

[www.agirc-Arrco.fr](http://www.agirc-Arrco.fr)

### Renforcer la qualité des données déclarées par DSN

Depuis mi-mars, le service en ligne DSN-FIAB Agirc-Arrco, destiné aux entreprises, est mis à leur disposition sur l'espace sécurisé du site internet de leur groupe de protection sociale. À quoi sert-il ? DSN-FIAB offre aux entreprises une aide à la mise en conformité de leurs DSN : un véritable plus pour visualiser les anomalies déclaratives, qui peuvent avoir des conséquences sur l'attribution des droits à la retraite complémentaire des salariés concernés et le montant des cotisations à recouvrer. En comprenant l'origine des anomalies, l'entreprise peut les régulariser dans la DSN du mois suivant. Une vidéo explicative est disponible sur la chaîne YouTube de l'Agirc-Arrco. Retraite de base : <https://youtu.be/6rkefIIxiPs>

*Agirc-Arrco, Le Mémento de l'administrateur*

### Versement pour la retraite et rachats de cotisations alignés - Coût du versement

Le barème des versements pour la retraite fixé par l'arrêté du 21/10/2012 demeure applicable pour 2021. Seuls les montants des tranches de salaires/revenus exprimés par référence au plafond annuel de la sécurité sociale évoluent chaque année.

*Circulaire Cnav 2021-13 du 30 mars 2021*

### Action sociale - Barème de ressources

Cette circulaire actualise le barème de ressources et de participation du Plan d'actions personnalisés (PAP) et des heures d'accompagnement à domicile des OSCAR afin de tenir compte de la revalorisation du montant de l'ASPA intervenu au 01/01/2021.

*Circulaire Cnav 2021-11, 09/03/2021*

### Résultats statistiques – Assurance vieillesse

En 2020, pour la France, 831 244 nouvelles pensions ont été attribuées contre 835 474 en 2019 ; soit une baisse de 0,5 %. 103 284 nouveaux retraités, soit 15,6 % des droits contributifs directs, ont bénéficié de la surcote. Les pensions ouvrant droit au minimum contributif représentent 32,7 % des droits contributifs.

*Cnav - Circulaire, 2021-15, 13/04/2021.*

### Contrôle de l'existence des bénéficiaires d'une pension de retraite résidant à l'étranger

Un nouveau décret précise les règles relatives au contrôle de l'existence des retraités résidant à l'étranger et à sa mutualisation. Il fixe le délai au terme duquel la pension de retraite d'un assuré n'ayant pas justifié de son existence peut être suspendue par la caisse de retraite ou le service de l'Etat concerné.

*Décret 2021-390 du 2 avril 2021 - JO du 4 avril 2010*

### Le risque de perte d'autonomie en question

La question de la création d'un dispositif global en faveur des personnes en perte d'autonomie dans le cadre d'une nouvelle branche se pose de manière lancinante depuis longtemps. La loi organique du 07/08/2020 aboutit de fait à la naissance d'une cinquième branche de la Sécurité sociale. Mais bien des questions restent en suspens notamment sur son contenu et son financement.

*Dalloz - Revue de droit sanitaire et social, 2021-1*

### Revalorisation de la majoration pour tierce personne

La majoration pour tierce personne (MTP) est revalorisée au taux de 0,1 %. Son montant est porté au 1er avril 2021 à 13 516,99 € par an, soit 1 126,41 € par mois.

[https://www.legislation.cnv.fr/Documents/circulaire\\_cnav\\_2021\\_14\\_01042\\_021.pdf](https://www.legislation.cnv.fr/Documents/circulaire_cnav_2021_14_01042_021.pdf)

## REFORME DES RETRAITES

### Note d'étape sur les finances sociales après la crise

Le Premier Ministre a demandé au Haut conseil du financement de la protection sociale (HCFiPS) de travailler sur la soutenabilité et la cohérence du système de protection sociale, dans le contexte induit par la crise sanitaire. Cette note constitue un point d'étape sur ces travaux.

Le HCFiPS affirme la priorité à accorder à une trajectoire de retour vers l'équilibre des comptes, pour échapper à une augmentation indéfinie de la dette. Il considère qu'il ne sera pas possible de rééquilibrer l'assurance maladie rapidement par la seule maîtrise des dépenses et que les conditions de faisabilité d'une évolution de la gestion de la dette devraient être étudiées.

Compte tenu des enjeux, il estime que le débat sur les réformes « structurelles » et leur pertinence est incontournable. À ce titre, le HCFiPS affirme notamment l'importance d'une transformation de la sécurité sociale dans une dimension davantage anticipatrice et préventive des risques sanitaires et sociaux.

[www.securite-sociale.fr](http://www.securite-sociale.fr)

### Réforme des retraites : 5 ans pour rien

« La stratégie du gouvernement pour les finances publiques doit reposer sur la poursuite des réformes structurelles favorables à l'activité, ainsi que l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique ». C'est ce que nous dit le Programme de Stabilité 2021-2027 présenté le 15 avril dernier où la France s'engage à redresser ses comptes publics en s'appuyant sur la réforme des retraites. Sauf que... pour l'instant Bercy temporise, attendant un retour à la normale pour relancer la concertation avec les partenaires sociaux. Le gouvernement semble toujours déterminé à présenter une réforme systémique des retraites. Un projet de longue haleine qui ne verra le jour qu'après les présidentielles. Au final, la mandature d'Emmanuel Macron présente un bilan bien décevant en matière de réforme des retraites alors que les dépenses publiques liées au



vieillesse de la population ne vont faire qu'augmenter dans les prochaines années.

<https://www.ifrap.org/retraite/reforme-des-retraites-5-ans-pour-rien>

## AUTRES ACTUALITES

### 1er avril, les DIRECCTE deviennent DREETS

Les DREETS pilotent animent et coordonnent les politiques publiques relevant de leurs missions et mises en œuvre notamment dans les Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et les Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations (DDETS-PP).

Les DDETS et DDETS-PP sont compétentes en matière de travail, d'entreprises, d'emploi, et de cohésion sociale. La DDETS-PP se distingue par des compétences supplémentaires en matière de consommation, de concurrence, de répression des fraudes, de métrologie, de sécurité alimentaire, d'environnement, de santé et de bien-être animal.

<https://dreets.gouv.fr/>

### Quelle place pour les compétences dans l'entreprise ?

Les approches fondées sur les compétences occupent une place centrale dans les discours propres au monde de l'entreprise, devenant un objet de dialogue social et un composant central de la gestion des ressources humaines. La compétence est aussi devenue une référence pour les politiques de formation et d'emploi. Pourtant, dans les faits, on constate que la gestion des compétences reste encore largement minoritaire en entreprise, où prédominent des logiques de postes et de qualification.

Le Réseau Emplois Compétences (REC), animé par France Stratégie, présente dans un rapport, un socle de pratiques au service des enjeux stratégiques. Il dresse une série de recommandations en direction des acteurs institutionnels de l'accompagnement pour mieux répondre aux attentes des entreprises, en particulier des TPE-PME, en inscrivant davantage leur offre de services dans une logique de réponse personnalisée à leurs besoins.

[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

### Cinq ans après la réforme du congé parental (PreParE), les objectifs sont-ils atteints ?

La loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes votée en 2014 a instauré la PreParE (Prestation partagée d'éducation de l'enfant). Son objectif était d'encourager le recours des pères au congé parental afin qu'ils consacrent davantage de temps aux tâches parentales et, d'autre part, d'inciter les mères à retourner sur le marché du travail plus rapidement afin de contribuer à la réduction des inégalités professionnelles liées à l'arrivée d'un enfant.

L'OFCE publie le 6 avril ses observations dans un rapport, coréalité avec Sciences Po, sur l'impact de la réforme auprès des ménages après cinq ans de mise en œuvre.

Les résultats suggèrent qu'une réforme plus ambitieuse est nécessaire pour encourager les pères à prendre une partie du congé parental. Une indemnisation calculée en proportion du salaire passé, comme c'est le cas dans les pays nordiques ou en Allemagne, est une voie à retenir. Mais cela ne suffira probablement pas. [...]

<https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2021/OFCEpbrief88.pdf>

### 2020 : hausse des décès inédite depuis 70 ans

En raison de l'épidémie de Covid-19, la mortalité a été exceptionnelle en 2020 avec près de 669 000 décès toutes causes confondues, soit 56 000 décès de plus qu'en 2019 (+ 9 %). Une telle hausse de la mortalité n'a pas été enregistrée en France depuis 70 ans. Cette hausse est notamment très supérieure à celle observée lors des épisodes grippaux et caniculaires sévères des années précédentes. La France est dans une position médiane au sein des pays européens. La hausse des décès a été un peu plus forte pour les hommes. Elle a surtout concerné les personnes âgées de plus de 70 ans (+ 11 %), de manière assez homogène au-delà de cet âge. Cette hausse a été très inégale selon les territoires : elle a été plus forte dans la moitié Est de la France métropolitaine, en incluant l'Île-de-France.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5347349>

### Les servitudes du bien-être au travail : impacts sur la santé

Les injonctions à être heureux au travail qui caractérisent le nouveau management engendrent paradoxalement une fragilisation physique et psychique des travailleurs, qui ne parviennent pas à cet objectif illusoire.

En effet, ne pas y arriver, ou ne pas réussir à tenir ce paraître émotionnel sur la durée, devient une non-compétence, un stigmate de faillibilité personnelle. Selon les rhétoriques managériales, la solution repose sur le seul individu auquel il s'agit de fournir des outils d'autodiagnostic, d'autothérapie « clés en main » à travers une litanie de bons-mots-bienfaits-bien-faisants qui modifie en profondeur nos rapports au travail avec une focale exclusive : celle de l'individualisation responsabilisante.

*Sophie Le Garrec - : Erès, éditions 2021*

### Pour une épargne en vue de la retraite améliorée pour les femmes

Les inégalités sur le marché du travail constituent la cause principale de l'écart entre les hommes et les femmes, en matière de retraite. Cette publication vise à aider les gouvernements à trouver des solutions d'épargne en vue de la retraite qui n'aggravent pas davantage ces inégalités.

<https://www.oecd-ilibrary.org/sites/f7b48808-en/index.html?itemId=content/publication/f7b48808-en>

### Les salaires dans le secteur privé et les entreprises publiques en 2018

En 2018, en France, les salariés du secteur privé (y compris les entreprises publiques) perçoivent en moyenne 37 644 € bruts en équivalent temps plein. Les femmes gagnent en moyenne 16,4 % de moins que les hommes.

*Insee Résultats 7 avril 2021.*

### Covid-19 : nette baisse de l'espérance de vie et chute du nombre de mariages

Au 01/01/2021, la France compte 67,4 millions d'habitants. En 2020, la population a augmenté de 0,2 %. Le solde naturel a fortement baissé du fait de la forte hausse des décès liée à la pandémie de Covid-19 et de la poursuite de la baisse des naissances ; il s'élève à + 67 000. [...]

En 2020, 669 000 personnes sont décédées en France, soit 9,1 % de plus qu'en 2019. [...]. L'espérance de vie à la naissance s'établit à 85,1 ans pour les femmes et à 79,1 ans pour les hommes.

*Insee Première, 1846, mars 2021*



### L'assurance chômage face à la crise sanitaire

Alors que la nouvelle réglementation et la baisse du chômage devaient permettre au régime de devenir excédentaire à partir de 2021, la crise sanitaire a remis en cause cette trajectoire de retour à l'équilibre. Le financement d'un tiers du coût du dispositif d'activité partielle et les conséquences de la crise sur le marché du travail ont dégradé fortement sa situation financière, conduisant à un déficit annuel supérieur à 17 Md€ à fin 2020, niveau encore jamais atteint. Cette situation appelle des mesures pour définir une nouvelle trajectoire financière du régime, traiter la question de la dette (54 Md€ fin 2020) et améliorer le fonctionnement de la gouvernance, qui s'est dégradé avec la crise.

[www.ccomptes.fr](http://www.ccomptes.fr)

### Activité partielle pour garde d'enfant : reste à charge nul pour les employeurs

Un décret vient modifier le taux de l'allocation d'activité partielle versée à l'employeur au titre des salariés de droit privé vulnérables ou parents d'un enfant de moins de seize ans ou d'une personne en situation de handicap faisant l'objet d'une mesure d'isolement, d'éviction ou de maintien à domicile et se trouvant dans l'impossibilité de continuer à travailler.

Pour toutes les demandes d'indemnisation à compter du 1er avril 2021, le taux d'allocation versée aux entreprises est égal à 70 % de la rémunération antérieure brute ; le taux horaire de l'allocation ne peut être inférieur à 8,11 euros.

Décret n°2021-435 du 13 avril 2021- JO du 14 avril 2021

### Convention d'objectifs et de gestion de la CRPCEN

Le régime de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) a été créé en juillet 1937 et n'a pas été intégré au régime général après la création de celui-ci en 1945. Aujourd'hui, il constitue un régime spécial, multi branches, malgré les rapprochements opérés avec le régime général. L'IGAS a été chargée d'une mission d'évaluation de la dernière convention d'objectifs et de gestion de la caisse gestionnaire de ce régime, dans la perspective de son renouvellement.

<https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2020-012r.pdf>

### Prolongation des mesures concernant les cotisations

Un nouveau décret prolonge l'application des dispositifs d'exonération et d'aide au paiement des cotisations et contributions sociales, prévus par l'article 9 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 pour les employeurs et travailleurs indépendants relevant de certains secteurs dont l'activité est particulièrement affectée par la crise sanitaire, aux périodes d'emploi des mois de janvier et février 2021. Il procède également à quelques ajustements et augmente le plafonnement des montants d'exonération et d'aide. Les dispositions d'entrée en vigueur du décret s'appliquent aux cotisations et contributions dues, pour les employeurs, au titre des périodes d'emploi de janvier et février 2021 et, pour les indépendants, au titre de 2020 et 2021.

Décret 2021-430 du 12/04/2021 JO du 14/04/2021

### Cour des comptes : analyse des droits à retraite des personnes ayant travaillé dans plusieurs pays

Afin que la continuité des droits des personnes ayant travaillé dans plusieurs pays au cours de leur carrière soit garantie d'un pays à l'autre, une coordination internationale a été mise en place en matière de retraites obligatoires.

Toutefois, aucune donnée chiffrée n'existe sur le nombre et les montants des pensions versées dans le cadre de cette coopération par les régimes français ou étrangers, ce qui ne permet pas de vérifier si les assurés exercent effectivement tous leurs droits. Par ailleurs, l'organisation du dispositif en France implique de nombreux acteurs, dont les rôles devraient être clarifiés. Enfin, les traitements des droits à la retraite entre les carrières internationales et françaises restent inégaux, en raison de la complexité des règles nationales et des divergences entre les différents systèmes. Des actions à la mesure des enjeux apparaissent nécessaires, pour lesquelles la Cour formule quatre recommandations.

[www.ccomptes.fr](http://www.ccomptes.fr)

### Attentes et perception de la retraite en France

Réalisée au printemps 2020, la dernière vague de l'enquête PatEr a interrogé comme en 2012 un échantillon de Français sur leurs attentes et perceptions vis-à-vis de la retraite, au terme de plusieurs mois de débats et de mobilisation sociale autour du projet de système universel de retraite. Les réponses font apparaître des évolutions très contrastées entre 2012 et 2020.[...]

La connaissance des droits personnels a beaucoup moins progressé chez les 25% de Français aux revenus les plus faibles (+ 6 points) que chez les 50% de Français aux revenus les plus élevés (18 points). [...]

<https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/sites/default/files/QPS%20LE%2033%20-%20publication.pdf>

### Régime social des allocations versées pendant le congé de reclassement

Depuis le 1er janvier 2021, le revenu de remplacement perçu par le salarié pendant la période du congé de reclassement qui excède la durée de préavis, et dans la limite de la durée maximale prévue pour le congé de reclassement (12 à 24 mois), bénéficie du régime social qui s'applique à l'indemnité d'activité partielle.

Le montant de l'allocation versée par l'employeur au salarié pendant la durée du congé de reclassement (au-delà de la période de préavis et dans la limite maximale de 12 ou de 24 mois) est ainsi exonéré de cotisations sociales et assujéti à la CSG et à la CRDS sur les revenus de remplacement aux taux respectifs de 6,20 % et 0,50 % après abattement de 1,75 % pour frais professionnels.

L'allocation est soumise le cas échéant aux différentes cotisations maladie applicables, sur la totalité de l'assiette.

[www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)

### Cumul entre pension de retraite et IJ

À compter du 1er janvier 2021, les indemnités journalières allouées lorsque l'assuré est en situation de cumul emploi retraite, sont limités à 60 jours pour l'ensemble de la période pendant laquelle l'assuré perçoit un avantage vieillesse à compter de 62 ans.

Décret n° 2021-428 du 12 avril 2021, JO du 13 avril 2021



### Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque

A compter du 21 avril 2021, les salariés pourront bénéficier avant leur départ volontaire à la retraite, des actions de sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent. L'action de sensibilisation se déroule pendant l'horaire normal de travail.

Proposée par l'employeur, elle permettra au salarié avant son départ, d'acquérir les compétences nécessaires pour :

- Assurer sa propre sécurité, celle de la victime ou de toute autre personne et transmettre au service de secours d'urgence les informations nécessaires à son intervention ;
- Réagir face à une hémorragie externe et installer la victime dans une position d'attente adaptée ;
- Réagir face à une victime en arrêt cardiaque et utiliser un défibrillateur automatisé externe.

*Décret n° 2021-469 du 19 avril 2021, JO du 20 avril 2021*

### Activité partielle

Deux Décrets viennent de paraître sur le dispositif d'activité partielle. Ils diffèrent au 1er juin 2021 la baisse du taux de l'indemnité d'activité partielle versée au salarié à 60 % de sa rémunération antérieure brute et maintiennent les dispositions actuellement en vigueur jusqu'au 31 mai.

*Décrets n° 2021-508 et n° 2021-509 du 28 avril 2021, JO du 29 avril 2021*

### La discrimination indirecte écartée d'un dispositif de préretraite

Dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi au sein d'une société, il a été prévu un dispositif de départ volontaire en préretraite, permettant aux salariés de percevoir une indemnité spéciale de départ et, d'une rente mensuelle jusqu'à l'âge auquel les bénéficiaires peuvent prétendre à la retraite à taux plein et dans la limite de cinq ans.

Une ancienne salariée, estimant être victime d'une discrimination à raison de son sexe et de sa situation de famille saisit le juge prud'homal

Elle reproche à son employeur d'avoir pris en compte les trimestres acquis au titre de la majoration de la durée d'assurance pour ses trois enfants, pour mettre un terme de façon anticipée, au bénéfice du dispositif de préretraite.

Dans un arrêt du 14 avril 2021 la Cour de cassation donne raison à l'employeur en retenant que le dispositif de préretraite instauré par le PSE est justifié par un but légitime étranger à toute discrimination en raison du sexe

[https://www.courdecassation.fr/jurisprudence\\_2/arrets\\_publies\\_2986/chambre\\_sociale\\_3168/2021\\_9997/avril\\_10112/478\\_14\\_46928.html](https://www.courdecassation.fr/jurisprudence_2/arrets_publies_2986/chambre_sociale_3168/2021_9997/avril_10112/478_14_46928.html)

### Préparer ensemble l'après crise

Face à un contexte de crise sanitaire qui perdure, les institutions de prévoyance (IP) et groupes de protection sociale (GPS) témoignent de leur mobilisation aux côtés des entreprises et de leurs salariés.

[https://ctip.asso.fr/wp-content/uploads/2021/04/CTIP\\_Prevoyance\\_72\\_21-04-07-WEB.pdf](https://ctip.asso.fr/wp-content/uploads/2021/04/CTIP_Prevoyance_72_21-04-07-WEB.pdf)

/

KLESIA est un groupe paritaire de protection sociale à but non lucratif, composé des institutions suivantes :

- KLESIA Agirc Arrco institution de retraite complémentaire régie par le Code de la Sécurité sociale, membre de la fédération Agirc-Arrco, immatriculée sous le numéro SIREN 775 661 986, dont le siège social est situé 4, rue Georges Picquart 75017 Paris,
- CARCEPT, institution de retraite complémentaire régie par le Code de la Sécurité sociale, membre de la fédération Agirc-Arrco, immatriculée sous le numéro SIREN 784 394 652, dont le siège social est situé 4, rue Georges Picquart 75017 Paris

